

FFSA

COUPE DE FRANCE RALLYE



2^{ème} Rallye des 4 Cantons

RÈGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Les 6 et 7 Juillet 2024



Team Rallye Découverte
1430 Route de la Brugère
47290 Monviel
teisseyrecompetition@gmail.com
06 89 05 82 13



ASA Gascogne Agenais



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

NOTE IMPORTANTE A

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'ASSOCIATION TEAM RALLYE DÉCOUVERTE a pu organiser cette année le Rallye 4 Cantons.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

EN ACCORD AVEC LES SERVICES PRÉFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA RÉGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUÉE :

Reconnaisances de 9h00 à 15h00

Limitations de Vitesse :

50 km/h sur les routes des épreuves spéciales et 30 km/h dans les agglomérations.

Des reconnaissances seront organisées conformément à la nouvelle réglementation française des rallyes

Le Samedi 15 juillet 2023 de 9h00 à 15h00

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tout repère, marque, affiche ou panneau sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 1 mai 2024

Ouverture des engagements : 1 mai 2024

Clôture des engagements : 30 juin 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : le Samedi 6 Juillet 2024 de 8h30 à 12h00 dans la salle des fêtes de Monbahus

Dates et heures des reconnaissances : le samedi 6 juillet 2024 de 9h00 à 15h00

Vérifications administratives le : samedi 6 juillet 2024 à 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 14h30 Lieu : dans la salle des fêtes de Monbahus

Vérifications techniques : le samedi 6 juillet 2024 à 9h15 à 12h00 et de 13h30 à 14h45 Lieu : sur la place de la salle des fêtes de Monbahus

Heure de mise en place du parc de départ le : samedi 6 juillet 2024 à 9h15 Lieu : Rue Traversière Monbahus

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 6 juillet 2024 à 13h45 Lieu : Dans la salle réunion au dessus du Vival Monbahus

Publication des équipages admis au départ : le samedi 6 juillet 2024 à 16h15 Lieu : dans la salle des fêtes de Monbahus

Publication des heures et ordres de départ : le samedi 6 juillet 2024 à 16h15 Lieu : dans la salle des fêtes de Monbahus

Briefing des pilotes prioritaires : le samedi 6 juillet 2024 à 15h00 Lieu : Dans la salle réunion au dessus du Vival Monbahus

Départ de : Monbahus

Publication des résultats partiels : le dimanche 7 juillet 2024, 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent.

Arrivée à : Monbahus

Vérification finale : le dimanche 7 juillet 2024 Lieu : Garage Marvier à Monbahus

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : le dimanche 7 juillet 2024, 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix : le dimanche 7 juillet 2024, à la sortie du parc fermé

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Team Rallye Découverte organise le 1^{er} Rallye Régional des 4 Cantons les 6 et 7 juillet 2024 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 11/04/2024 sous le numéro **24** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **292** en date du 11/04/2024

Comité d'Organisation

Président : LARQUEY Serge

Membres : Mme FOURCADE

Secrétariat du Rallye, Adresse : Salle de réunion au dessus du Vival Monbahus

Téléphone : 06 83 93 82 52

Fax :

Permanence du Rallye : Salle de réunion au dessus du Vival à Monbahus

Lieu, date, horaire : Les 6 et 7 juillet 2024 de 8h00 à 18h00

Organisateur technique

Nom : Team Rallye Découverte

Adresse : 1430 route de la Brugère 47290 Monviel

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Mme FOURCADE Annie Licence n°15323

M. COMBE Robert Licence n°11108

M. PIQUENOT Jérôme Licence n°184397

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs
Directeur de Course

Mme FOURCADE Annie Licence n°15323

M. DESMOULINS Roger Licence n°4799

Directeur de Course Adjoint PC

Mme BOUCHON Françoise Licence n°17644

Directeur de Course Adjoints délégués aux ES

M. CHOLET Philippe Licence n°7649

M. PERRIER Jean-Pierre Licence n°21244

Commissaire Technique responsable

M. LARQUEY Serge Licence n°8454

Commissaires Techniques Adjoints

M. BATARD Patrick Licence n°146650

Médecin Chef	M. SANGOIGNET
Chargé des Relations avec les Concurrents	Mme JECKER Renée Licence n° 11119
Mme MAROLON	Marie Dominique Licence n° 192284
Juge de Faits	M. ERRERA Flavien Licence n° 250449
Chargé des relations avec la presse	M. QUIOC Philippe Licence n°
Chronométreurs	M. GRENEREAU Jean-Pierre Licence n°15324
	Mme ZONTA Christiane Licence n°45048
Classement	M. BERGERON Sylvain Licence n°50286
	Mme DELMOND-DESMOULINS Colette Licence n°48038

Liste non exhaustive susceptible d'être modifiée

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1er Rallye des 4 Cantons compte pour :

La Coupe de France des Rallyes coefficient 2

Le Championnat de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine Sud, Coefficient 2, Pilote et Copilote +

Challenge de Commissaire Ligue - Asa

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye des 4 Cantons doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 30 juin 2024 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'ASSISTANCE EST INTERDITE sur l'ensemble du parcours

Autorisée seulement dans la zone des silos OZEA à Monbahus ou dans une prairie route de Tombeboeuf suivant la météo. Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans l'enceinte.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1er Rallye des 4 Cantons représente un parcours de 78 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Un reclassement sera fait après la 1ère étape.

L'épreuve spéciale est : MONBAHUS – MONVIEL – SAINT MAURICE 10km x 4

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Le Samedi 6 juillet 2024 de 8h30 à 12h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH 1er : 300 € 2ème : 250 € 3ème : 200 €

CLASSE 50 € si plus de 3 partants

Les Classes A5K-A6K-A7K-A7S seront confondues avec les classes A5-A6-A7

La Classe N2S sera confondue avec la classe N2

Les Classes R2J-FR2-RC4A-R4-R4FIA-RC5 seront confondues avec les classes R2-R4-R5

LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES

La remise des prix se déroulera le 16 juillet 2023 à la sortie du parc fermé suite au délai d'affichage officiel.

Les récompenses (chèques) seront expédiées par la Poste ultérieurement.

Info n°1 de l'organisateur

Art. 3.1.11.1P droit d'engagement fixé :

Droits d'engagement : 290€

Si un concurrent membre de l'ASA Gascogne Agenais : 280€

Si les deux concurrents membre de l'ASA Gascogne Agenais : 270€

Ordre du chèque TEAM RALLYE DECOUVERTE

Monbahus le 24 avril 2024

L'organisation